

En fonction de votre situation, merci de bien vouloir nous fournir certains documents mentionnés ci-après :

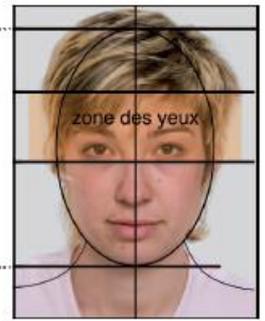
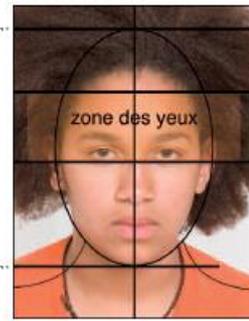
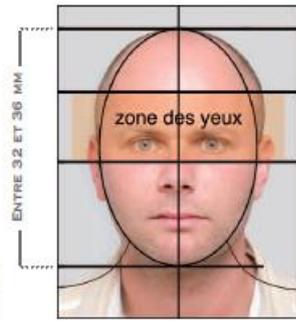
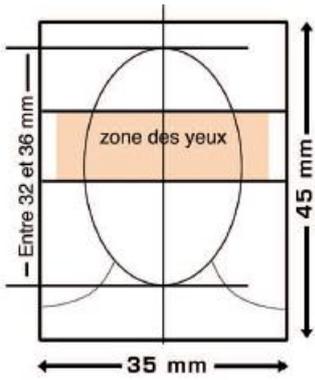
<p><b>Une Photo d'identité</b></p>	<p>La photo doit être récente (moins de 6 mois), tête nue, de face, bouche fermée, sans lunette.</p>
<p><b>Votre carte d'identité</b> (Original + photocopie recto verso) Et/ou</p> <p><b>Votre passeport</b> (Original + photocopies)</p>	<p><input type="checkbox"/> <b>Si vous avez PERDU votre carte d'identité ou votre passeport :</b> Vous devez déclarer en renseignant le formulaire de déclaration de perte fourni par la Mairie,</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Si on vous a volé votre carte d'identité ou votre passeport</b> Vous devez présenter la déclaration de vol enregistrée auprès des services de police nationale, gendarmerie, ou du consulat <b>Dans les 2 cas :</b> Si possible, fournir un document officiel avec photographie (passeport, CNI, permis de conduire, de chasser, carte professionnelle...)</p> <p><input type="checkbox"/> <b><u>Si vous n'avez jamais eu ou n'avez plus de pièce d'identité, dans le cas ou CNI et passeport périmés depuis plus de 5 ans, fournir impérativement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>EXTRAIT DE NAISSANCE AVEC FILIATION</b> (Original daté de moins de 3 mois)</li> <li>- <b>Ou COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE FILIATION</b> (Original daté de moins de 3 mois)</li> </ul>
<p><b>Un justificatif de domicile</b> (Original + Photocopie)</p>	<p><input type="checkbox"/> <b>Justificatif de domicile à votre Nom :</b> Soit : Facture (<b>datée de moins de 1an</b>) d'Eau, d'EDF, de gaz, d'assurance maison, de téléphone fixe, portable ou Internet, Impôt sur le Revenu, Certificat d'imposition ou de non-imposition, Justificatif de taxe d'habitation, Titre de Propriété, Loyer de l'OPH ou HLM, Quittance de l'OPH ou HLM, Quittance cantine ou crèche, Quittance ordure ménagère</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Si vous habitez chez quelqu'un</b> Vous devez fournir : une pièce d'identité au nom de cette personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte d'identité : <i>Original + Photocopie recto verso</i> ou Passeport</li> <li>- Justificatif de domicile à son nom</li> <li>- Un courrier certifiant que vous habitez chez elle depuis plus de 3 mois</li> <li>- Ou imprimé attestation d'hébergement (en Mairie) à compléter</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b><u>POUR LES MINEURS</u></b> : Justificatif de domicile au nom du parent exerçant l'autorité parentale</p>
<p><b>Timbres Fiscaux</b></p>	<p><b><u>Pour le passeport :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Personnes MAJEURES.....<b>86€</b> en timbres fiscaux</li> <li><input type="checkbox"/> Personnes MINEURES.....de 0 à 15 ans ...<b>17€</b> en timbres fiscaux ...de 15 à 18 ans ...<b>42 €</b> en timbres fiscaux</li> </ul> <p>Sauf si ancien passeport avec enfant(s) le passeport sera refait gratuitement jusqu'à la date d'expiration</p> <p><b><u>Pour la carte d'identité :</u></b></p> <p><b>GRATUITE</b> Sauf en cas de perte ou vol <b>25€ en timbres fiscaux</b></p>
<p><b>Un justificatif d'Etat Civil</b> (original daté de moins de 3 mois)</p>	<p>Si vous souhaitez :</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Faire figurer le Nom de votre Ex-conjoint sur votre pièce d'identité,</b> Fournir la photocopie du jugement de divorce qui vous y autorise, <b>ou</b> l'autorisation écrite de celui-ci accompagnée de la photocopie de sa pièce d'identité (avec signature)</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Faire figurer la mention « Veuve</b> Fournir : La copie intégrale de l'acte de décès du conjoint</p>

	<input type="checkbox"/> <b>Faire figurer le nom de l'époux</b> Fournir la copie intégrale de l'acte de mariage datée de moins de 3 mois
<b>Pour les MINEURS</b>  <b>Un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale</b>  dans les cas suivants : Original + Photocopie	<b>ORIGINAL + PHOTOCOPIE de la pièce d'identité du PARENT qui détient l'autorité parentale et qui REMPLIT L'AUTORISATION page 7/8 du CERFA</b>  <input type="checkbox"/> <b>Si les parents sont séparés ou divorcés</b> : Original + Photocopie <b><u>de la copie intégrale du jugement de divorce ou ordonnance de séparation.</u></b>  <b>EN CAS DE RESIDENCE ALTERNEE</b> Fournir : - originaux et photocopies des pièces d'identités et justificatifs de domicile des deux parents <b>EN CAS DE DEMANDE DE NOM D'USAGE</b> Fournir : Autorisation écrite des deux parents autorisant l'ajout du nom d'usage et photocopies des pièces d'identités des deux parents <input type="checkbox"/> <b>Si les parents ne sont pas mariés et qu'ils ont reconnu l'enfant après l'âge de un an</b> Fournir : - la déclaration conjointe d'exercice de l'autorité parentale Ou – une décision du juge aux affaires familiales <input type="checkbox"/> <b>Si une autre personne que les pères et mères exerce l'autorité parentale</b> Fournir : - la copie de la décision de justice <input type="checkbox"/> <b>Si le mineur est sous tutelle :</b> Fournir : - la copie de décision du conseil de famille plus copie de la décision de justice qui désigne le tuteur.

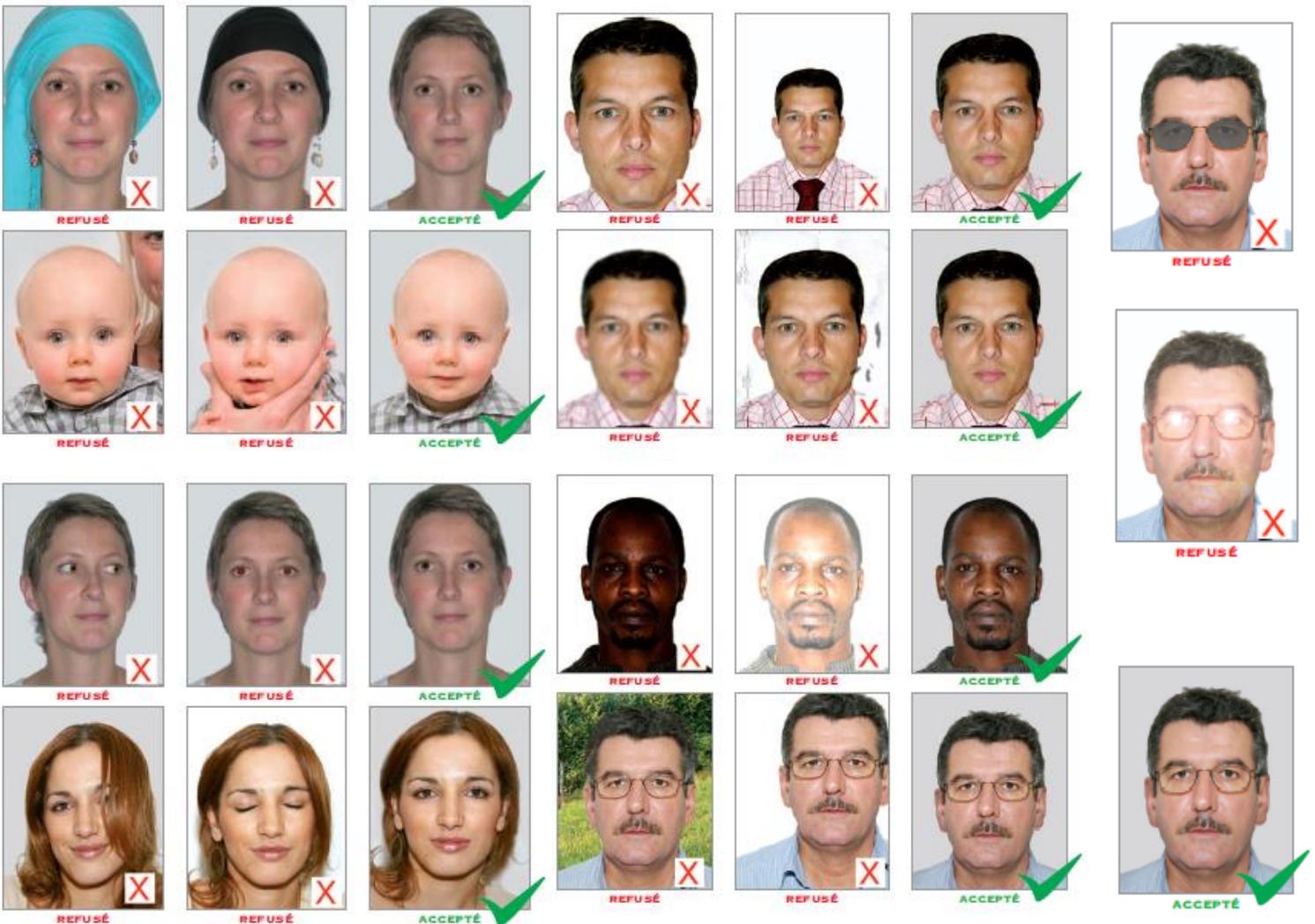
<b>Un justificatif de nationalité française</b>  dans les cas suivants : Original + Photocopie	<input type="checkbox"/> Vous êtes née en France et l'un au moins de vos parents est devenu Français. Fournir : un justificatif de Nationalité française du parent français. Exemples : - l'acte de naissance de votre parent né en France comportant la date et le lieu de Naissance d'un grands-parents né en France - Décret de naturalisation – certificat de nationalité française-Déclaration d'acquisition de la nationalité française <input type="checkbox"/> Vous n'êtes pas née en France et l'un au moins de vos parents est devenu français : mêmes document que ci-dessus <input type="checkbox"/> Votre mère ou votre père est devenu(e) français(e) avant votre majorité : mêmes documents que ci-dessus. <input type="checkbox"/> Vous êtes de nationalité française par mariage : fournir la déclaration de nationalité française par mariage du ministère chargé des naturalisations. <input type="checkbox"/> Vos parents ne sont ni français, ni nés en France et vous êtes né(e) et avez résidé en France : Fournir un certificat de nationalité française ou déclaration d'acquisition de la nationalité française ou une manifestation de volonté. Vous êtes naturalisé(e) : fournir votre décret de naturalisation ; <input type="checkbox"/> Vous êtes français(e) déclaration : fournir la déclaration de la nationalité française.
--	--

<b>INFORMATIONS PRATIQUES</b>	
<b>Vous êtes né(e) en France</b> <input checked="" type="checkbox"/> A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1963 <input checked="" type="checkbox"/> Entre la date d'indépendance des anciens territoires d'Afrique noire (1) de Madagascar, des Etablissements français de l'Inde (2), des Comores et le 31 décembre 1993	<b>Et l'un de vos parents est né en Algérie avant le 03 juillet 1962</b> <input checked="" type="checkbox"/> Dans les anciens territoires d'outre-mer d'Afrique noire à Madagascar, des Etablissements français de l'Inde, aux Comores avant la date d'Indépendance du pays concerné
<input checked="" type="checkbox"/> Entre le 1 <sup>er</sup> mai 1975 et le 31 décembre 1993	<input checked="" type="checkbox"/> En Cochinchine avant le 04 juin 1949 <input checked="" type="checkbox"/> A Hanoi, Haiphong, Tourane, avant le 08 mars 1949
<input checked="" type="checkbox"/> Entre le 27 juin 1977 et le 31 décembre 1993	<input checked="" type="checkbox"/> Sur le territoire français es Afars et des Issas avant le 27 juin 1997

- (1) Anciens territoires français d'Afrique noire : Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Bénin, (ex Dahomey), Niger, (Mali(ex Soudan), Burkina-Faso (ex Haute-Volta) Mauritanie, Gabon, Congo-Brazzaville, Centrafrique, (ex Oubangui-Chari), Tchad.
- (2) Anciens Etablissements français de l'Inde : Pondichéry, Karika, Mahé, Yanaon.



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005



**Format :** La photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).

**Qualité de la photo :** La photo doit être nette, sans pliure, ni traces.

**Luminosité/ Contraste/ Couleurs :** La photo ne doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleur est fortement recommandée.

**Fond :** Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le blanc est interdit.

**Tête :** La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits.

**Regard et position de la tête :** Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif. La tête doit être droite.

**Regard et expression :** Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée.

**Visage et yeux :** Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.

**Lunettes et montures :** Les montures épaisses sont interdites. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes.